



Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau

-

9 décembre 2014

Espace Jeanne Champillou, Olivet

Collège des élus :

<i>Etaient présents</i>		
Mme Fabienne d'ILLIERS	Adjointe / Présidente de la CLE	Olivet
M. Hugues SAURY	Conseiller Général	Conseil Général du Loiret
M. Jean-Claude HENNEQUIN	Adjoint au Maire	Saint Pryvé Saint Mesmin
M. Jean-Marc GIBEY	Maire	Jargeau
M. Patrick RABOURDIN	Président	SIBL
Mme Stéphanie ANTON	Adjointe au Maire	Orléans
M. Jean-Luc BRINON	Adjoint au Maire	Tigy
Mme Martine HOSRI	Conseillère municipale	Orléans
M. Gérard MICHAUD	Adjoint au Maire	Saint Cyr en Val
M. Pascal DELAUGERE	Conseiller municipal	Saint Hilaire Saint Mesmin
M. Marcel POIGNARD	Conseiller municipal	Sandillon
M. Olivier SILBERBERG	Conseiller municipal	Saint Jean le Blanc
M. Patrick ROBERT	Conseiller municipal	Guilly
M. Fabrice PILOU	Conseiller municipal	Darvoy
Mme Jocelyne MARPEAUX	Conseillère municipale	Férolles
M. André DEROUET	Conseiller municipal	Neuvy en Sullias
Mme Laurence MONNOT	Maire	Ouvrouer les Champs
M. Jacques ROBERT	Conseiller municipal	Marcilly en Villette
M. Patrick BOUARD	Adjoint au Maire	Sully sur Loire
M. Jean-François VENON*	Conseiller municipal	Sandillon
M. Bruno BOISSAY*	Adjoint au Maire	Saint Denis en Val
* élu ne disposant pas d'un pouvoir		
<i>Etaient excusés et représentés</i>		
Mme Pascale ROSSLER	Vice-Présidente	Région Centre
M. Olivier CERDAN	Conseiller municipal	Sigloy
M. Dominique LELAY	Adjoint au Maire	Vienne en Val
M. Philippe BELOUET	Représentant	AgglO Val de Loire
M. Jérôme BROU	Conseiller municipal	Saint Denis en Val

Collège des usagers :

<i>Etaient présents</i>		
M. Philippe ALLAIRE	élu	Chambre d'agriculture du Loiret
M. Benoit LAMBERT	élu	Chambre d'agriculture du Loiret
M. Stéphane THAUVIN	Garde rivière	ASRL
M. Patrick HERVET	Représentant	Comité départemental canoë-kayak
M. Emmanuel REGNIER	Président	Comité départemental d'Aviron du Loiret
M. Didier PAPET	Président	Loiret Nature Environnement
M. Georges KIRGO	Représentant	UFC Que Choisir

Collège des représentants de l'Etat :

<i>Etaient présents</i>		
M. Jean-François CHAUVET	Chef du service eau, environnement et forêt	DDT 45
M. Thanh-Son NGUYEN	Adjoint au chef du service SEEF	DDT 45
M. Philippe CARRE	Chef de l'Unité politique de l'Eau	DREAL Centre
M. Jean-Luc GOUBET	Chef de service	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Mme Marine COLOMBEY	Chef du service départemental 45	ONEMA
<i>Etait excusé et représenté</i>		
M. Le Préfet de la Région Centre		Préfecture de la Région Centre
<i>Etaient excusés</i>		
M. Xavier CLARKE de DROMANTIN	Chef de l'unité territoriale du Loiret	DRAC
M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale		DDCS

Appui technique et autres personnes présentes

Appui technique		
Mme Carine BIOT	Animatrice CLE	Etablissement public Loire
Mme Severine CARNIELLO	Responsable du Pôle environnement hygiène	Ville d'Orléans
Mme Dorine VIAL	Animatrice du groupe de travail espèces invasives de la Région Centre	Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre

Ordre du jour :

1. Présentation de la Charte d'engagement des collectivités contre l'introduction d'espèces invasives et présentation des résultats de l'inventaire 2014 (CEN Centre et SAGE)
2. Portage du contrat territorial
3. Projets 2015 / Formations 2015
4. Validation du bilan d'activités 2013
5. Changement des règles de fonctionnement (nombre de vice-président(e)s)
6. Points divers

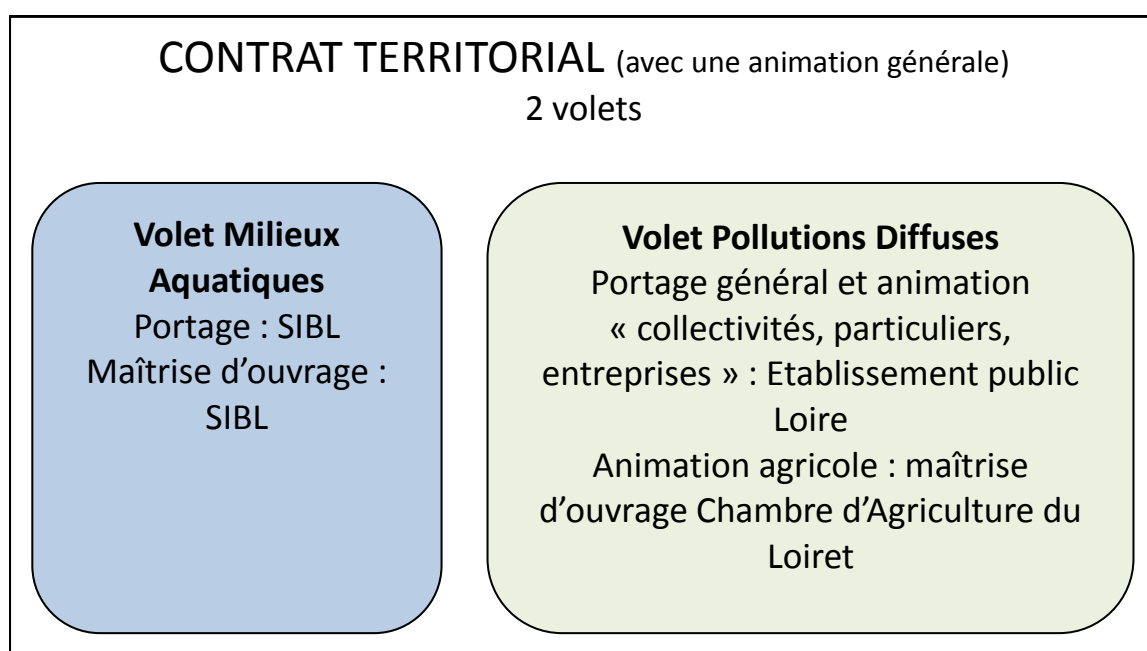
La séance est ouverte par Madame la Présidente de la CLE.

Il est proposé dans un premier temps d'inverser les points 1 et 2 de l'ordre du jour afin de parler du portage du contrat territorial en premier car certains membres doivent quitter la séance rapidement.

2. Portage du contrat territorial

L'animatrice présente quelques rappels liés à l'outil contrat territorial. Il est rappelé notamment que le lien avec les SAGE est renforcé car la CLE devra rendre un avis motivé sur le projet du futur contrat territorial.

Ensuite une proposition de schéma organisationnel est faite aux membres de la CLE. Celui-ci est proposé suite à la proposition élaborée lors du précédent bureau (compte-rendu du 25 novembre 2014).



Le futur contrat territorial est composé de deux volets :

- un volet milieux aquatiques porté par le SIBL du fait de ses compétences milieux aquatiques. Une étude bilan-prospectives est en cours de réalisation afin d'en définir le contenu.

Concernant le volet pollutions diffuses plusieurs choses sont à définir :

- le portage général du volet
- le maître d'ouvrage de l'animation agricole

Il est ainsi proposé aux membres de la CLE de solliciter l'Etablissement public Loire pour le portage général du volet pollutions diffuses impliquant l'animation des actions auprès des collectivités, des particuliers et des industriels.

Il est également proposé de solliciter la Chambre d'Agriculture du Loiret pour le portage de la maîtrise d'ouvrage de l'animation agricole comprenant la mise en œuvre des actions auprès du monde agricole.

Mme la Présidente précise que le portage général du volet pollutions diffuses serait réalisé via le poste actuel de l'animatrice du SAGE.

Les membres n'ont pas de remarque particulière à apporter à cette proposition, il est donc proposé de procéder au vote concernant la sollicitation de ces deux structures pour le portage et la maîtrise d'ouvrage du volet pollutions diffuses.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Une petite précision est apportée par l'animatrice concernant l'animation générale du contrat en lui-même. Cette animation consisterait simplement en l'organisation d'une restitution de l'avancement des 2 volets une à deux fois par an.

Etapas suivantes pour le volet pollutions diffuses

- Sollicitation officielle de l'Ep Loire et de la Chambre d'agriculture
- Attente des modalités financières de la Région (FEADER en février-mars)
- Rédaction du contrat et signature en 2015

Etapas suivantes pour le volet milieux aquatiques

- Fin de l'étude bilan-prospectives conduite par le SIBL en 2015
- Déclaration d'Intérêt Général (entre 6 et 12 mois)
- Signature du contrat en 2016

1. Présentation de la Charte d'engagement des collectivités contre l'introduction d'espèces invasives et présentation des résultats de l'inventaire 2014 (CEN Centre et SAGE)

L'animatrice a le plaisir d'accueillir Dorine Vial, chargée de mission plantes invasives au sein du Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre.

Elle vient nous présenter la Charte d'engagement des collectivités contre l'introduction d'espèces invasives.

Dans un second temps l'animatrice viendra compléter sur cette thématique en rapportant quelques éléments sur l'inventaire 2014 des plantes invasives aquatiques.

A. Prévenir l'introduction de plantes invasives sur son territoire par la signature de la charte d'engagement des collectivités

Mme Vial présente dans un premier temps quels sont les critères nécessaires pour qu'une plante soit considérée comme invasive. Ils sont au nombre de 4 :

- l'exotisme : ce sont des plantes non indigènes, qui furent introduites volontairement ou accidentellement, après 1500 après JC, en dehors de leur aire de répartition naturelle.
- la naturalisation : acclimatées, elles arrivent à survivre dans les nouvelles conditions de leur aire d'introduction et à s'y reproduire (par voie sexuée (graines) ou par bouturage selon les espèces considérées).
- la prolifération : elles prolifèrent, se propagent en formant des populations denses, au-delà de l'aire d'introduction.

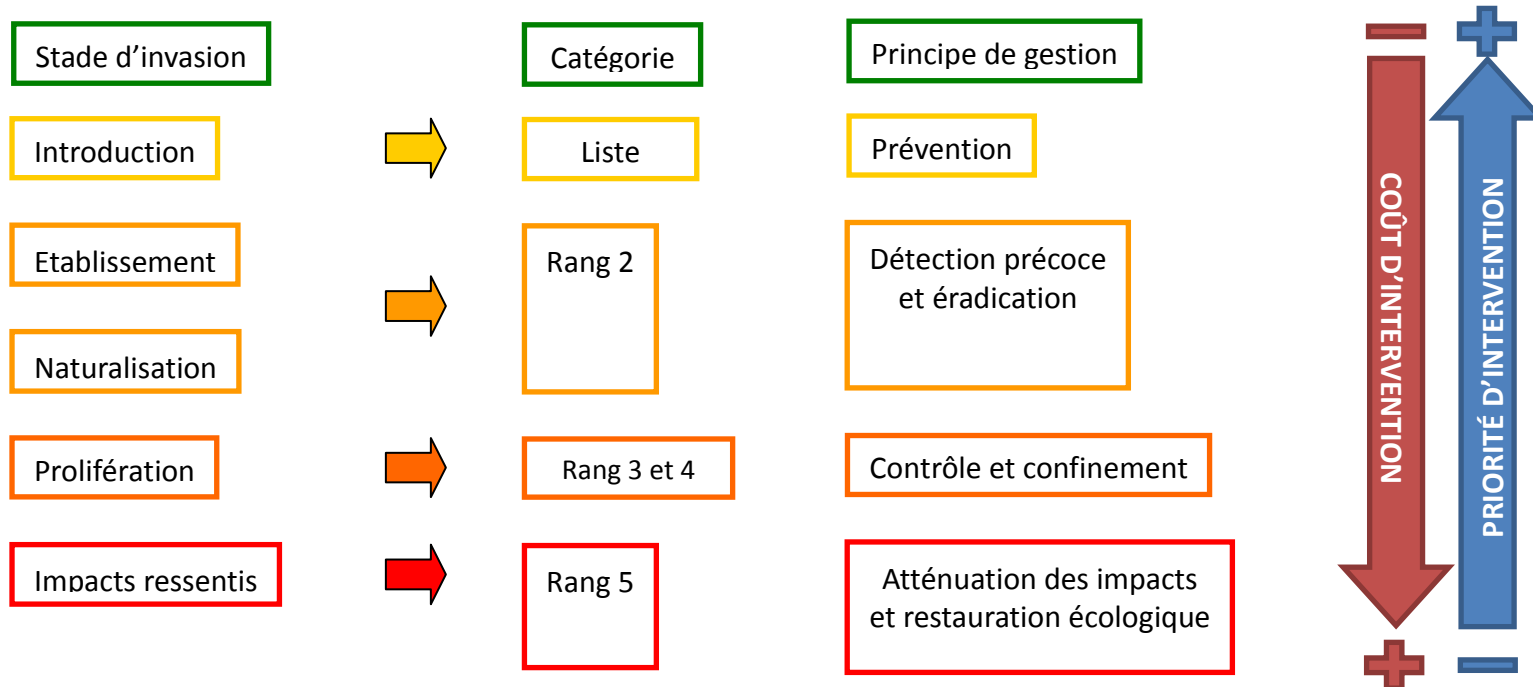
- les effets impactants : elles peuvent avoir des impacts économiques (gêne des différents usages, concurrence agricole, atteinte aux constructions, banalisation du paysage), sur la santé (allergies, brûlures, intoxications) ou encore sur l'environnement (perte de biodiversité locale, modification des paramètres physico-chimiques du milieu, interactions écologiques perturbée entre les communautés végétales).

Les phases de latence pour que l'on ressente les impacts de certaines plantes peuvent être très longs et se comptent bien souvent en décennies.

Il est rappelé que toutes les plantes exotiques ne sont pas des plantes invasives !!

Toutes les plantes envahissantes ne sont pas des plantes invasives !! (ex : le chardon)

67 espèces sont considérées comme des plantes invasives en Région Centre (dont 9 sur liste d'alerte ? c'est-à-dire que ce sont des espèces à rechercher : elles sont pour le moment absente du territoire régional mais reconnues comme invasives avérées dans des régions limitrophes). Elles ont été classées par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien en différentes catégories en fonction du stade d'invasion. Pour chaque catégorie il est proposé des principes de gestion.



Comme le montre le schéma, la priorité d'intervention se situe au moment de l'introduction de nouvelles plantes invasives. Il faut concentrer les efforts sur la détection précoce de nouveaux foyers d'invasion pour permettre leur éradication. A défaut, plus la plante sera implantée, plus il sera difficile de la gérer, plus les coûts seront importants et donc la priorité d'intervention diminuera compte-tenu de ces nombreuses difficultés.

Un focus est fait sur quelques plantes ornementales que l'on retrouve aussi bien chez les particuliers que dans les parterres des collectivités :

- le buddleia du Père David, aussi appelé l'arbre à papillons
- les solidages invasifs (Solidage glabre (aussi appelé Solidage géant) et Solidage du Canada)
- le cotonéaster horizontal

Le groupe de travail plantes invasives en région Centre est ensuite présenté.

Il existe depuis 2005 et fait partie du groupe espèces exotiques envahissantes qui travaille à l'échelle du Bassin Loire-Bretagne (créé, lui, en 2002). Le groupe de travail plantes invasives en région Centre est co-piloté par le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre qui en est l'animateur (mise en réseau des acteurs, coopération régionale, partage d'expériences de gestion, pilotage des réflexions) et par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien qui est l'opérateur technique pour la collecte, la centralisation et la diffusion des données sur la répartition des plantes invasives dans la région Centre. Aussi, il est chargé de renforcer la connaissance sur la biologie et l'écologie des espèces. .

Ensuite chaque département a une tête de réseau qui est le plus souvent la fédération de pêche départementale sauf en Indre-et-Loire où l'on retrouve également la FREDON 37.

Les axes de travail du groupe sont :

- la connaissance
- la gestion dans laquelle on retrouve la sensibilisation des acteurs en amont de l'introduction d'espèces invasives
- la communication

La charte d'engagement des collectivités contre l'introduction d'espèces invasives sur leur territoire est une action préventive permettant une bonne gestion de leurs espaces verts et constitue un bon moyen de communication sur la problématique.

Un kit d'information va être adressé par e-mail via une newsletter aux communes dans les jours qui viennent comprenant :

- Deux communiqués de presse
- Une affiche format A3
- Deux affiches réalisées par la Fédération des Cen
- Deux bandeaux pour site internet
- Un tableau des dates optimales de gestion
- Une synthèse réglementaire
- La charte d'engagement des collectivités contre l'introduction de plantes invasives en région Centre + annexes (bordereau espèces invasives et listes d'espèces à ne pas planter)

Les engagements proposés aux collectivités dans la charte sont les suivants :

- **Ne pas planter en régie** les plantes présentes sur la liste des plantes invasives établie par le Conservatoire botanique national du Bassin Parisien
- Mentionner dans les **cahiers des charges d'aménagements paysagers** la non introduction de ces plantes (favoriser la flore locale)
- **Recommandations : gestion et sensibilisation du public**

En retour, le groupe de travail Plantes Invasives en Région Centre s'engage à :

- Apporter des **conseils de gestion** sur les plantes invasives présentes sur la commune
- Proposer à la collectivité de participer aux **formations de reconnaissance et de gestion** des plantes invasives
- **Communiquer vers le grand public** sur cette démarche (rédaction d'articles, de communiqués de presse, prêt d'exposition)

A ce jour, seules deux collectivités ont signé la charte : la commune de Jargeau et le Conseil général du Loiret.

De plus, le GTPI engage depuis cette année une démarche de concertation avec le monde horticole afin d'agir en amont, en prévention, et souhaiterait aboutir à l'établissement de listes de consensus.

Mme la Présidente indique que cette démarche est la bienvenue car sur la commune d'Olivet, des problèmes se posent avec le Raisin d'Amérique et ils ont besoin de conseils.

Un membre demande si l'on a des retours d'expériences sur le fonctionnement d'un groupe de travail et sur une charte de ce type ?

Un groupe de travail similaire existe depuis 2001 dans les Pays de la Loire, piloté par la DREAL, sinon c'est une expérience relativement inédite. Concernant la charte, c'est une initiative novatrice, il n'y a pas encore de retours d'expérience exploitable sur le sujet.

Un autre membre demande la durée de vie d'une graine d'Ambroisie ? Dans le sol, environ 39 ans selon la littérature. Un secteur du côté de Neuvy en Sullias est envahi (15-20 hectares), il arrive néanmoins à être contenu en évitant certaines cultures notamment celle de tournesol.

Concernant le bordereau des espèces invasives qui est actuellement disponible en version papier afin de faire remonter la détection d'une espèce sur le terrain, il est posé la question de la création de version numérique de ces bordereaux qui permettraient peut-être une meilleure remontée des informations ? A ce jour, le bordereau espèces invasives existe en version PDF que l'on peut directement remplir sans avoir à l'imprimer, pour l'envoyer ensuite par e-mail. Le groupe de travail réfléchit à la création d'un outil de saisie en ligne des données pour ses projets à venir.

Une référence d'un site internet est donnée. Mme Vial en prend bonne note.

Le Cen Centre et le CBNBP sont à la disposition des collectivités pour toutes questions sur les espèces invasives, en cas de besoin de reconnaissance, de doute sur une espèce il ne faut pas hésiter à les contacter et à faire remonter la présence d'espèces invasives sur vos communes, et à solliciter des conseils de gestion.

Voici leurs coordonnées :

Connaissance : CBNBP

cbnbpcentre@developpement-durable.gouv.fr ; Tel : 02 36 17 41 38

Gestion : Cen Centre

plantes_invasives@cen-centre.org ; Tel : 02 38 59 97 30

Il faut retenir qu'il existe différentes sortes de gestion en fonction des caractéristiques de chaque plante et des milieux considérés. Il n'existe pas de recette miracle.

Un membre signale que le bulletin municipal est un bon moyen de communication. En effet, les communiqués de presse du kit d'information pourront y trouver leur place.

Il est également possible de déposer des dépliants et des affiches à l'accueil des mairies. En faire la demande au Cen Centre.

Mme la Présidente et les membres de la CLE remercient Mme Vial pour sa présentation très intéressante.

B. Résultats de l'inventaire 2014 sur le territoire du SAGE

L'animatrice complète les informations précédentes en indiquant que le SAGE intègre le groupe de travail plantes invasives la semaine prochaine. Nous serons ainsi au plus près pour le partage d'expériences.

Elle précise également qu'il n'existe pour ces plantes actuellement aucune réglementation sauf pour la Jussie qui est la seule interdite à la vente.

On retrouve par exemple vendue en jardinerie l'Egérie dense qui pose tant de problème dans le Loiret.

Au niveau européen, un règlement vient d'être adopté sur le sujet, néanmoins aucune liste d'espèces à interdire n'a encore été établie, il s'agit de la prochaine étape. Néanmoins une

cinquantaine d'espèces seront concernées pour l'Europe entière (pour rappel 67 espèces sont considérées comme espèces invasives rien que dans la Région Centre).

Sur le Dhuy :

Avec l'aide du SIBL, l'inventaire 2014 a été réalisé sur un jour :

- Constat : linéaire peu envahi à très peu envahi mais espèce présente tout le long
- Hydrocotyle présente principalement sur les berges gênant particulièrement l'arrachage (des racines)
- Plantes locales plus présentes qu'en 2013 (cératophylle, myriophylle)
- Détection d'une autre plante invasive : élodée du Canada (à surveiller de (très) près)
- Arrachage manuel tous les 15 jours efficace (gain sur le linéaire envahi) mais fastidieux car pousses sur berges en 2013

L'espèce étant encore maîtrisable, il est nécessaire de conduire les efforts pour parvenir à son éradication.

L'action sera reconduite en 2015 grâce aux financements de l'Agence de l'Eau.

Sur le Loiret :

Avec l'aide de l'ASRL, l'inventaire 2014 a duré 2 jours.

- protocole : 1 prélèvement par transect au milieu du cours d'eau
- Niveaux d'eau importants
- Espèces les plus présentes : algues vertes filamenteuses, Egérie dense, Elodée de Nuttall (toutes invasives).
- 16 espèces relevées (17 en 2013)
- Assez peu de recul pour comparer les données d'une année sur l'autre
- Les plus fortes abondances d'Egérie dense sont trouvées dans les bassins Paul Forêt (lieu du faucardage effectué par la Ville)
- Actions de gestion complexes qui ont atteint leurs limites

La situation sur le Loiret ne satisfait personne et nous sommes pour le moment dans une phase d'incertitude quant à la bonne conduite à tenir sur le sujet.

Un membre pense que dans une année sèche le Loiret ne ressemblera plus à une rivière, qu'il n'y aura plus aucune activité sur la rivière. Il pense qu'il faut y mettre les moyens financiers et s'associer avec d'autres partenaires qui ont les mêmes problématiques dans le département voire au-delà.

Le souci actuel est que l'on ne connaît pas l'impact du faucardage, est ce que cela n'empire pas la situation ? Il n'existe pas à notre connaissance de retour d'expérience assez fiables sur le sujet.

Chaque rivière a ses propres caractéristiques, ses propres espèces invasives et il est difficile de comparer des types de gestion. Actuellement la mise en commun d'efforts ne se fait pas car chaque situation est très différente.

L'exemple de l'arrachage de Jussie est cité sur le canal d'Orléans, l'invasion avait peut-être en effet bien diminué une à deux années suivant l'arrachage cependant la Jussie est maintenant revenue et colonise fortement le canal. Pour rappel un moindre fragment permet la reconstitution d'une plante entière.

L'exemple de l'Île Charlemagne est cité. Cette année il y a eu peu de développement des herbiers alors qu'ils n'ont pas faucardés. L'explication vient sans doute de la hauteur des niveaux d'eau. A confirmer.

Un autre membre indique également que le Loiret subit un apport nutritionnel bien plus important qu'à l'Île Charlemagne, ce qui permet un bon développement des plantes.

Le SAGE intègre également un groupe de travail travaillant spécifiquement sur les espèces d'Egérie et d'Elodées, l'animatrice espère ramener quelques exemples de gestion sur d'autres sites.

Mme la Présidente rappelle qu'un faucardage sera quand même effectué comme l'année dernière sur le bassin Paul Forêt pendant 2 semaines.

3. Projets 2015 / Informations 2015

L'animatrice propose aux membres de la CLE de valider le programme d'actions 2015 suivant :

- Aide à la mise en place et signature du contrat territorial
- Avancer sur la problématique de l'entretien des fossés : l'animatrice rappelle qu'un courrier cosigné par le SAGE et le SIBL a été envoyé à toutes les communes sur cette problématique afin d'identifier « qui fait quoi dans la gestion des fossés ». Une première réunion sur le sujet aura lieu le 6 janvier prochain avec Olivet, l'AggLO, le SIBL et la DDT.
- Suivi de la mise en œuvre du SAGE
- Création de deux groupes de travail : « communication » et « SAGE/documents d'urbanisme ». Pour ces deux groupes il est nécessaire d'identifier des élus référents qui souhaiteraient conduire ces groupes. L'animatrice attend toute proposition.

Propositions d'actions de communication :

- Lettre du SAGE
- Fiche-résumé études pollutions diffuses et zones humides
- Mise à jour du tableau de bord : à noter que le tableau de bord 2013 a maintenant été distribué à tous les membres, il contient de nombreuses informations notamment sur les paramètres nuisant à l'atteinte du bon état. Les membres de la CLE sont invités à le lire et à faire remonter à l'animatrice les erreurs qu'ils pourraient constater ou toute autre information permettant de compléter les informations contenues dans ce document.
- Plaquette intemporelle sur ce qu'est un SAGE
- Cartothèque du site internet

Le budget 2015 est présenté.

Il est composé d'une part d'animation (60 000 euros pour salaires et coût de fonctionnement de la cellule d'animation et de 10 000 euros pour les actions de communication).

Il est également proposé pour 2015 d'organiser des réunions d'informations sur les sujets suivants :

- Zones humides et restauration morphologique (une journée avec sortie terrain)
- GEMAPI (demi-journée)
- SDAGE (demi-journée) en février
- Découverte du SAGE

Cette proposition d'information s'adresse bien sûr aux membres de la CLE mais aussi aux autres élus, c'est notamment le cas pour le groupe de travail SAGE/Urbanisme ou l'information sur la découverte du SAGE. Il est important pour une bonne compréhension et une bonne application que le SAGE soit connu par le plus grand nombre.

Les membres sont questionnés sur le format souhaité de ces réunions d'information ? en journée ? en soirée ?

Pour la thématique GEMAPI et SDAGE cela semble plus adapté de réaliser ces informations en début de soirée.

Un membre demande si la disposition 5A-1 sera bien inscrite également au programme 2015 dans laquelle la mise en place d'une stratégie des usages sur le Loiret doit être réalisée. L'animatrice confirme effectivement que cette action qui devait être terminée en 2014 est comprise dans le programme 2015. Elle espère une fin de l'action pour le premier trimestre 2015.

4. Validation du bilan d'activités 2013

Le bilan d'activités 2013 ayant été transmis aux membres avant la réunion, l'animatrice rappelle rapidement quelles sont les grandes lignes de son contenu.

- Présentation du SAGE et contexte
- Activités de la CLE et du bureau :
 - 3 séances plénières / 4 bureaux
 - Avis de la CLE : 8 avis rendus
 - Résumés fournis par l'Administration pour information : 6
- Études et autres démarches suivies
- Tableau de bord
- Suivi de la qualité des eaux
- Budget et financement

Les membres n'ayant pas de remarque particulière sur le document, il est proposé de passer au vote de son adoption.

Le bilan d'activités 2013 est adopté à l'unanimité.

5. Changement des règles de fonctionnement (nombre de vice-président(e)s)

Suite aux candidatures de 3 membres aux postes de vice-président(e)s acceptées lors de la dernière CLE, il est nécessaire de changer les règles de fonctionnement

Rédaction actuelle

« Il (le Président) est assisté de **deux** Vice-présidents élus dans les mêmes conditions que lui. Il confie la présidence à l'un d'eux en cas d'absence. »

Rédaction proposée

« Il (le Président) est assisté de **trois** Vice-présidents élus dans les mêmes conditions que lui. Il confie la présidence à l'un d'eux en cas d'absence. »

Les règles de fonctionnement seront également « féminisées » suite à l'élection de Mme d'Illiers en tant que Présidente de la CLE.

36 membres sont présents ou représentés, le quorum des 2/3 est bien atteint pour voter le changement des règles de fonctionnement.

Le changement des règles de fonctionnement est adopté à l'unanimité.

La CLE a désormais 3 vice-président(e)s. L'animatrice indique qu'il serait intéressant que chaque vice-président soit identifié sur un domaine particulier.

Si chacun d'entre eux a une volonté particulière, ils peuvent le faire savoir à l'animatrice sinon celle-ci leur fera quelques propositions.

6. Points divers

Il est proposé aux membres d'envoyer uniquement les convocations ainsi que les comptes rendus des réunions par mail.

Aucun membre ne s'y opposant il en sera ainsi.

A noter que tous les comptes rendus et éléments des études sont disponibles sur le site internet du SAGE et qu'en général l'animatrice met directement le lien du document dans les mails.

Un point est fait sur le calendrier à venir :

6 janvier : réunion Olivet/SIBL/Agglo/DDT « qui fait quoi dans l'entretien des fossés? »

15 janvier : réunion publique étude « pollutions diffuses » ; 18h00 (lieu à confirmer)
20 janvier : réunion de restitution auprès des acteurs locaux de l'étude zones humides – 10h00 (lieu à confirmer)
29 janvier : bureau de la CLE – matin lieu et heure précise à confirmer
Début février : demi-journée d'information sur le SDAGE
19 février : séance plénière de la CLE – 18h00

Les membres n'ayant plus de remarques, la séance est levée à 20h30. Les membres sont invités à partager un pot de l'amitié afin de les remercier pour leur travail durant cette année 2014.

Fabienne d'Illiers

**Présidente de la CLE
du SAGE Val Dhuy - Loiret**